

intérêts ne sont dûs sur l'apport qu'à compter du jour où la société a commencé.

Même si aucun délai n'a été fixé pour le commencement de la société, il se peut qu'on ait donné un délai aux associés pour réaliser leur apport ; dans ce cas, chacun d'eux ne doit l'intérêt sur cet apport qu'à compter de l'expiration de ce délai.

Le second alinéa de notre article contient une disposition très simple, mais qui est très importante en pratique, parcequ'elle trouve son application tous les jours. *Primus, Secundus et Tertius* ont formé une société pour faire le commerce de nouveautés en gros. *Primus*, ayant besoin d'argent pour les dépenses de sa maison et pour sa famille, en prend dans la caisse de la société. On n'avait pas besoin de dire qu'il doit rembourser les sommes qu'il a ainsi tirées de la caisse de la société, mais sans la disposition de cet article, il ne devrait pas en payer l'intérêt. C'est, je crois, contraire à l'idée qui est généralement répandue dans le commerce. On est sous l'impression que l'associé qui prend de l'argent dans la caisse de la société pour ses besoins personnels doit le rembourser, mais qu'il n'est pas obligé d'en payer l'intérêt.

Comme vous le voyez, l'intérêt sur les sommes qu'un associé a ainsi prises dans la caisse de la société pour ses besoins personnels, commence à courir du jour où il les a prises.

C'est une dérogation à la règle générale que vous avez vue dans l'article 1077. On traite l'associé comme s'il était un mandataire de la société, car vous savez que le mandataire doit au mandant l'intérêt sur toutes les sommes d'argent appartenant au mandant qu'il emploie à son propre usage. (C. C. 1714).

**Art. 1841.** Les dispositions contenues dans les deux articles qui précèdent sont sans préjudice au recours des autres associés pour dommages contre l'associé en défaut, et pour obtenir la dissolution de la société

**Art. 1841.** The provisions contained in the last two preceding articles are without prejudice to the rights of the other partners to damages against the partner in default, and to obtain a dissolution of the partnership according to